

**DEPARTEMENT  
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
D'ALES**

**SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mille vingt et un.

**Etaient présents** : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Sylvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

**Excusés** : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

**Absents** : Paul PERCETTI,

**Secrétaire de séance** : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

**DELIBERATION 2021-077. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « 15/08 – FESTIVITÉS »**

Rapporteur : Madame Christelle ROUSSEL

Malgré la situation sanitaire, l'association 15/08 et la municipalité ont décidé de maintenir une partie des festivités du 15 août. Certes la fête n'a pas eu le faste des années précédentes, les mesures gouvernementales s'imposant cependant les 2 partenaires ont souhaité maintenir son caractère festif.

Afin de permettre cette organisation, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 6 500 € à l'association 15/08-Festivités (au lieu de 30 850 € en 2019).

Au vu de l'importance que revêt pour l'économie locale et le dynamisme associatif de la ville,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE DE VERSER** une subvention à l'association 15/08-Festivités s'élevant à 6 500 euros.

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget communal 2021 à l'article 6745.

Certifié exécutoire, compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le : 21 SEP. 2021  
et l'affichage le : 21 SEP. 2021



Le Maire,  
Jean-Pierre DE FARIA

Accusé de réception en préfecture  
03072130022 (N° 20210915150921-2021077-DE  
N° 21092021  
de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par  
l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).